



DEMANDE DE QUALIFICATION, ADDENDA N° 2

DDQ DC-2020-AK-03 Services de conception graphique

Date et heure limites :

Le 27 janvier 2021
à 14 h
Heure du Pacifique

Date de publication : 4 février 2021

Expéditeur : Service de l'approvisionnement de la CCT

Destinataires : Tous les fournisseurs

Courriel : procurement@destinationcanada.com

Voici une (1) modification apportée aux exigences de la DDQ indiquée ci-dessus.

L'Annexe 2 – Formulaire de déclaration des faits importants est supprimée dans son intégralité.

FAITS IMPORTANTS :

Si le soumissionnaire a des faits importants à déclarer (tels que définis à l'article H.13), la CCT exige qu'il les consigne et les soumette avec sa proposition, en pièce jointe.

Cochez UNE case :

Non, nous n'avons aucun fait important à déclarer.

Oui, nous avons au moins un fait important à déclarer; voir la déclaration ci-jointe.

Elle est remplacée par :

FAITS IMPORTANTS :

Si le soumissionnaire a des faits importants à déclarer (**tels que définis à l'article G.13**), la CCT exige qu'il les consigne et les soumette avec sa proposition, en pièce jointe.

Cochez UNE case :

Non, nous n'avons aucun fait important à déclarer.

Oui, nous avons au moins un fait important à déclarer; voir la déclaration ci-jointe.

Voici les réponses aux questions soumises au sujet de la DDQ DC-2020-AK-03 soumises en date du 27 janvier 2021.

- Q1. Article E.1.1 Veuillez fournir trois (3) échantillons de votre travail de conception pour support imprimé, réalisés au cours des deux (2) dernières années. Article E.1.2 Veuillez fournir trois (3) échantillons de votre travail de conception pour support numérique, réalisés au cours des deux (2) dernières années.

Question : La soumission d'échantillons de travail de conception pour support numérique qui ont plus de deux (2) ans entraînera-t-elle une disqualification ou une pénalité?

Réponse : Les échantillons qui ont plus de deux (2) ans n'entraînent aucune pénalité. La CCT est à la recherche de travail de conception qui est actuel; c'est pourquoi elle demande de soumettre des échantillons réalisés dans les (2) dernières années.

- Q2. Comment s'est déroulé le processus de facturation pour des contrats similaires par le passé?

Réponse : Pour le paiement du travail exécuté et des services rendus, toute facture d'un entrepreneur doit être approuvée par le chargé de projet de la CCT désigné dans l'énoncé de travail (le chargé de projet) ou par le membre d'une unité opérationnelle de la CCT détenant des pouvoirs financiers délégués par le chargé de projet. Le paiement net se fait dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture par la CCT. Il est entendu que « paiement net dans les trente jours » signifie que l'intégralité de la facture doit être payée à l'entrepreneur dans les trente (30) jours civils suivant la date de réception de la facture par la CCT.

- Q3. En plus des services de conception, la CCT a-t-elle besoin de photos ou de vidéos originales ou provenant de banques d'images? Faut-il prendre cela en considération dans la soumission?

Réponse : Il est peu probable que la CCT demande la production de photos ou de vidéos, à l'exception peut-être de photographies de produits. La CCT a déjà une banque d'images prêtes à utiliser, mais elle pourrait demander de nouvelles collections d'images dans le cadre de certains projets.

- Q4. La CCT a-t-elle une préférence quant à l'emplacement du fournisseur?

Réponse : La CCT n'a aucune préférence quant à l'emplacement du fournisseur.

- Q5. Section E.1.1 Veuillez fournir trois (3) échantillons de votre travail de conception pour support imprimé, réalisés au cours des deux (2) dernières années. Section E.1.2 Veuillez fournir trois (3) échantillons de votre travail de conception pour support numérique, réalisés au cours des deux (2) dernières années.

Question : Les projets réalisés durant la dernière année ont été moins au rendez-vous dû à la COVID-19. Est-il possible de puiser dans nos travaux des 3 dernières années?

Réponse : Les échantillons qui ont plus de deux (2) ans n'entraînent aucune pénalité. La CCT est à la recherche de travail de conception qui est actuel; c'est pourquoi elle demande de soumettre des échantillons réalisés dans les (2) dernières années.

- Q6. Section E.1.2 Veuillez fournir trois (3) échantillons de votre travail de conception pour support numérique. « Veuillez fournir un exemple de travail d'animation si possible. »

Question : Serait-il possible de préciser le type de travail d'animation recherché?

Question : Serait-il possible d'avoir un exemple du type de travail d'animation qui pourrait être demandé?

Réponse : Le travail d'animation demandé pourrait comprendre, entre autres, la création de GIF, l'animation d'infographies et la production d'autres animations graphiques. Les soumissionnaires peuvent trouver des exemples de projets passés sur les sites et les réseaux sociaux de la CCT, en particulier dans ses stories Instagram (@explorezsansfin) et son compte d'entreprise Twitter (<https://twitter.com/DestinationCAFR>).

- Q7. Article C.3 Portée des travaux : L'entrepreneur peut se voir demander de fournir à la CCT des services de conception graphique pour supports numériques ou imprimés, au fur et à mesure des besoins. Tout le travail à réaliser doit respecter les lignes directrices de la CCT relatives à la marque.

Le type de travail susceptible d'être demandé à l'entrepreneur peut comprendre, entre autres :

- l'apport de modifications de base à des vidéos d'entreprise (par exemple, l'ajout d'éléments graphiques ou d'écrans finaux);
- l'animation;
- la collaboration à des projets de conception graphique, par exemple la conception de sites Web et de bannières publicitaires.

Question : Serait-il possible de préciser le travail demandé pour les trois points précédents?

Question : Serait-il possible d'avoir un exemple du type de vidéos qui devront être montées, du type d'animations qui seront demandées et du type de projets de conception graphique pour support numérique dont vous avez besoin?

Réponse : Les soumissionnaires peuvent trouver différentes vidéos produites qui reflètent la marque institutionnelle de la CCT ici : <https://www.youtube.com/channel/UCGyvC491IYtaneCjSv87BmQ>. Il s'agit du meilleur exemple des exigences générales pour les vidéos de la CCT. Veuillez noter que celle-ci a recours aux services de sociétés de production pour ses gros projets vidéo. Pour plus d'exemples, consultez les sites de la CCT et ses médias sociaux.

- Q8. Article E.1.6 Veuillez fournir une brève description de vos connaissances et de votre expérience en ce qui a trait à chacune des applications ci-dessous.

Question (After Effects) : La CCT accepte-t-elle les soumissions de concepteurs qui utilisent Motion d'Apple au lieu d'After Effects pour réaliser les animations?

Question (Premiere Pro) : La CCT accepte-t-elle les soumissions de concepteurs qui utilisent Final Cut Pro au lieu de Premiere Pro pour réaliser le montage vidéo?

Question (HTML, aucune exigence relative à la connaissance d'un éditeur en particulier) : Quel est le degré d'expérience en langages HTML requis?

Réponse : Motion d'Apple et Final Cut Pro sont des logiciels acceptés par la CCT. Le soumissionnaire doit décrire son expérience en ce qui a trait à ces outils. Quant aux langages HTML, des connaissances de base sont suffisantes.

- Q9. Article B.3.2 Format et portée de la DDQ : Veuillez ne pas inclure d'hyperliens ou de liens vers des sites de médias sociaux, car la CCT ne les examinera pas systématiquement.

Question en lien avec l'article E.1.2 Veuillez fournir trois (3) échantillons de votre travail de conception pour support numérique : Selon la description des fonctions, les échantillons demandés peuvent comprendre de l'animation et de l'édition vidéo. Le soumissionnaire doit aussi démontrer ses compétences en ce qui a trait aux logiciels After Effects et Premiere Pro d'Adobe. Dans l'éventualité où les meilleurs échantillons de travail d'un soumissionnaire sont dans un format vidéo (.mp4) et présentés sur son site Web, sa chaîne YouTube ou ses comptes de médias sociaux, quelle serait la meilleure solution pour vous les transmettre, puisque généralement, la taille des fichiers vidéo dépasse le maximum permis de 8 Mo pour une soumission?

Réponse : Les liens vers du contenu précis sont acceptés dans les soumissions. La CCT souhaite pouvoir passer en revue vos réponses et votre travail de la manière la plus simple et directe possible. L'idéal serait d'éviter les réponses vagues, comme : « Consultez la section "Notre travail" de notre site Web » ou « Consultez X document pour un exemple de ce type de travail ». Voici un exemple de réponse appropriée : « Cette vidéo (lien) est un bon exemple de notre travail en animation. Nous l'avons créée pour un client X, et voici pourquoi nous croyons qu'elle constitue un bon travail d'animation. »

- Q10. Est-ce que la demande de services comprend les placements média?

Réponse : Non, les placements média ne sont pas visés par la présente DDQ.

- Q11. Si oui, est-ce qu'il y a de la gestion de médias sociaux, comme la planification d'un calendrier de campagnes promotionnelles, de la rédaction de textes, etc.?

Réponse : La gestion de médias sociaux ou de campagnes et la conception d'idées pour les campagnes ne sont pas visées par la présente DDQ.

- Q12. Devons-nous considérer dans nos coûts/temps la révision linguistique des textes fournis?

Réponse : Il n'y aura pas de travaux linguistiques ni de révision à effectuer.

Q13. Les textes fournis seront dans les deux langues ou nous devons les traduire ?

Réponse : Vous n'avez pas besoin de traduire les documents. Tous les travaux vous seront fournis en anglais et/ou en français.